

Circuit du dossier de demande de césure

- 1-Dossier de césure à imprimer, accompagné des documents demandés (cf charte).
- 2-Rendez-vous auprès du Service d'accompagnement à la formation l'insertion, la réussite et l'entrepreneuriat (SAFIRE) pour obtention d'un rapport sur le projet (pièce à joindre au dossier).
- 3-Dépôt du dossier auprès du secrétariat pédagogique avant le 15 juillet 2023 pour une césure prévue à la rentrée de septembre ou avant le 15 novembre 2023 pour une césure débutant au semestre 2 de la même année universitaire.
Attention, les étudiants inscrits sur la plateforme d'admission Parcoursup doivent déposer leur dossier dans les plus brefs délais après avoir accepté la proposition d'inscription faite par l'établissement.
- 4-Transmission par le secrétariat pédagogique au directeur d'études ou au responsable de formation pour avis.
- 5-Retour du dossier au secrétariat pédagogique.
- 6-Transmission du dossier par le secrétariat pédagogique au bureau de la scolarité.
- 7- Décision de la directrice des études et de la scolarité par délégation du Président de l'université, sur la demande de césure et information de l'étudiant par le bureau de la scolarité.
- 8- Transmission d'une copie de la convention par le bureau de la scolarité au secrétariat pédagogique et à l'étudiant.